



HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A Incluse)

« VENTE »

REMUNERATION

(Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction)

Locaux à usage d'habitation ou professionnel

Montant de la transaction

De 0 € à 50 000 €	jusqu'à	15 %
De 51 000 € à 150 000 €	jusqu'à	8 %
De 151 000 € à 200 000 €	jusqu'à	7 %
Au-delà de 200 001 €	jusqu'à	6 %

Charge de la Rémunération

Conformément aux usages locaux et saufs Convention expresse entre les parties (Indiquée au mandat) la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

VENDEURS

Les honoraires comprennent la totalité des frais (commission d'agence, frais d'établissement de promesse ou compromis de vente).